



Un pépin dans la compote

En politique, on peut choisir ses parents. Ce libre choix ne garantit pourtant pas des liens fondés sur de sincères affinités. Des calculs très intéressés dictent les apparentements de listes pour l'élection au Conseil national. Il se peut que la carpe s'allie au lapin, et que l'électeur peine à retrouver ses petits...

Voilà pile cent ans que le Conseil national est élu selon le système proportionnel, qui assure une représentation équitable des forces partisans. Le mécanisme électoral est complété par la possibilité d'apparenter les listes de candidats: plusieurs listes peuvent s'unir pour être considérées comme un bloc unique lors de la répartition des mandats. Elles augmentent alors leurs chances de gagner un siège.

Très suisse, ce système remédie au gaspillage de suffrages. Comme le paysan qui fauche l'herbe entre les piquets pour obtenir une botte de foin en plus, les partis qui s'allient râtellent tous leurs suffrages – surtout ceux des petites formations qui, sans cela, ne serviraient à rien. Un groupuscule ne séduisant que d'infimes fractions de l'électorat peut «offrir» un fauteuil à son grand allié. Son importance stratégique étant bien supérieure à son poids réel, il en joue. Les Vert'libéraux fribourgeois ne cherchent-ils pas,

pour s'unir, un parti qui pourrait leur valoir un élu dans un autre canton?

Au départ, l'apparentement devait juste permettre à un parti de présenter plusieurs listes pour éviter que, dans un grand arrondissement, tous ses élus ne soient issus de la même région. On visait Berne et sa minorité linguistique. Mais en 1931 déjà, le Conseil fédéral constatait que l'apparentement n'avait jamais été utilisé «exclusivement pour le but qu'on s'était primitivement fixé». Sa conception s'est même élargie, avec la pratique des «sous-apparentements» (entre listes issues d'un même mouvement).

A Fribourg, selon les recherches de l'encyclopédique John Clerc, le premier apparentement n'a été conclu qu'en 1943. Grâce à l'apport du petit DAT (Défense de l'agriculture et du travail, 3,8% des suffrages), les socialistes ont fêté leur premier élu à Berne, René

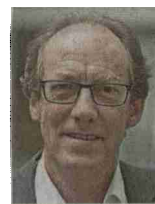
La notion de famille s'est élargie

Mauroux. Quarante ans plus tard, une alliance avec les chrétiens-sociaux a valu son élection au PAI-UDC Joseph Cottet. Et la législature suivante, l'UDC

Bernard Rohrbasser prenait le relais à la faveur d'un apparentement avec les radicaux. En 1991, le chrétien-social Hugo Fasel a, lui, amorcé sa longue carrière fédérale grâce à l'éphémère Parti social-démocrate.

A plusieurs reprises, des apparentements ont aussi été décisifs pour faire gagner ou perdre un siège au PDC ou au PS, ou pour barrer l'UDC.

«Les apparentements nuisent à la transparence et au débat d'idées. Les électeurs ne savent plus pour qui ils votent», déplorait en 2007 le conseiller national Dominique de Buman. Il annonçait son prochain combat pour leur suppression. Un coup de sonde au parlement l'en dissuada: l'échec était programmé, trop de sièges résultant d'un apparentement... Ainsi, depuis cent ans, l'électeur qui choisit une poire peut-il favoriser l'élection d'une pomme. Et la compote fédérale s'accroche de ce pépin. »



LOUIS RUFFIEUX
journaliste